



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



PRÉSENTATION DU RAPPORT ▼

► Développement durable

Remise à
Laurent Wauquiez,
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
du rapport

Une ambition spatiale pour l'Europe

Vision française à l'horizon 2030

Par **Vincent Chriqui,**
Directeur général du Centre d'analyse stratégique
et **Emmanuel Sartorius,**
Président du groupe de travail,
Ingénieur général des Mines, membre du CGIET

Mardi 11 octobre 2011

PLUS
D'INFOS

sur www.strategie.gouv.fr

■ Contact Presse :

Jean-Michel Roullé, Responsable de la Communication

jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

Tél. : +33 (0) 1 42 75 61 37 - Port. : 06 46 55 38 38

► DOSSIER DE PRESSE

www.strategie.gouv.fr

Une ambition spatiale pour l'Europe

Vision française à l'horizon 2030

Les débuts de l'aventure spatiale ont été marqués par des préoccupations stratégiques liées au contexte de la Guerre froide. Si les raisons de développer une capacité spatiale ont évolué, le lien entre compétences spatiales, d'une part, volonté de souveraineté et présence sur la scène internationale, d'autre part, reste fort.

En dépit de ses faiblesses d'organisation et de l'absence d'un intérêt supranational clairement identifié et suffisamment consensuel, l'Europe dispose d'atouts réels dans ce domaine. Elle a su développer des compétences et une industrie de pointe, mettre en place l'Agence spatiale européenne (ESA), dont les succès sont reconnus, et créer un modèle original fondé sur la primauté des activités civiles.

L'évolution institutionnelle due à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne constitue une formidable occasion de donner un nouvel élan à la politique spatiale européenne, qu'il incombe désormais à l'Union européenne (UE) de définir. Celle-ci pourrait se fixer quatre grands objectifs et se donner quatre moyens pour les atteindre.

► Les objectifs d'une politique spatiale européenne

1 ■ Répondre aux besoins des citoyens

Pour ce qui concerne les télécommunications, la météorologie, la gestion des ressources naturelles et des risques, la navigation-localisation, etc., l'Europe doit se doter des programmes nécessaires à la mise en œuvre de ses grandes politiques publiques. Grâce à sa maîtrise des techniques spatiales, elle peut notamment jouer un rôle mondial de premier plan en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources de la planète.

2 ■ Contribuer à la défense et à la sécurité européennes

L'Europe doit satisfaire ses besoins en matière de défense et de sécurité. Ceux-ci relèveront encore probablement pour longtemps plus d'approches nationales, voire bilatérales ou multilatérales, que vraiment européennes (au sens de programmes décidés et gérés dans le cadre de l'UE).

Pour autant, certains systèmes ont clairement vocation à être portés au niveau européen. C'est typiquement le cas de la surveillance de l'espace, civile et militaire par nature puisqu'elle répond à la fois à des besoins de défense et à la nécessité d'assurer une surveillance de débris spatiaux toujours plus nombreux.

3 ■ Faire progresser la science et poursuivre l'exploration du système solaire

La communauté scientifique européenne est bien structurée dans le domaine spatial et, depuis près de quarante ans, l'ESA a su s'y tailler une place de choix. L'Europe doit donc continuer à bâtir sur ses succès pour faire progresser la connaissance.

L'exploration répond, elle, au besoin constant de l'humanité d'aller toujours plus loin. L'objectif prioritaire sur lequel s'accorde aujourd'hui la communauté internationale est Mars. Toutefois, l'envoi d'un homme sur la Planète rouge reste lointain (plusieurs dizaines d'années). Il faut donc bâtir un programme qui tende par étapes vers cet objectif (vols robotiques vers Mars, vols habités préalables vers la Lune ou vers certains astéroïdes à titre d'entraînement, etc.) et progresser dans la maîtrise de certaines technologies indispensables (propulsion interplanétaire notamment). L'importance des sommes en jeu (plusieurs centaines de milliards d'euros sur quarante ans) nécessitera une forte coopération internationale, assortie d'une gouvernance rigoureuse pour gérer un programme d'une ampleur et d'une complexité sans précédent.

4 ■ Conforter la base industrielle et technologique européenne

L'Europe dispose d'une base industrielle et technologique spatiale d'excellente qualité. Celle-ci souffre toutefois de plusieurs handicaps, dont la faiblesse de son marché intérieur, l'absence de préférence européenne et des lacunes dans certaines technologies critiques. L'Europe doit donc mettre en œuvre une politique industrielle qui se fixe des objectifs (préférence européenne, rationalisation du tissu des équipementiers, effort accru de R & D) et se donne les moyens financiers nécessaires pour y parvenir.

▶ Les moyens d'une politique spatiale européenne

1 ■ Définir une gouvernance du spatial européen

L'Union européenne doit se mettre en ordre de bataille en élaborant un schéma de gouvernance des programmes spatiaux simple, robuste et efficace, où chacun trouve sa place et joue pleinement son rôle : Conseil européen, États membres, Conseil des ministres, Commission européenne, Agence spatiale européenne et agences spatiales nationales.

En règle générale, la Commission européenne devrait favoriser l'émergence de la demande en services spatiaux, la structurer et jouer le rôle de maître d'ouvrage des programmes spatiaux de l'UE. La maîtrise d'ouvrage déléguée devrait être confiée à une agence spatiale, telle l'ESA, la maîtrise d'œuvre ayant vocation à être confiée à l'industrie européenne et l'exploitation à des entités *ad hoc*, telle Eumetsat pour la météorologie spatiale.

Enfin, les relations entre l'UE et l'ESA, aujourd'hui réglées par l'accord-cadre de 2004⁽¹⁾, devraient évoluer dans le sens d'une intégration, partielle ou totale, de l'ESA au sein de l'UE, sans qu'il soit nécessaire de brusquer les choses.

2 ■ Garantir un accès autonome de l'Europe à l'espace

La maîtrise par l'Europe de sa politique spatiale passe par la maîtrise de l'accès à l'espace. Celle-ci repose sur un site de lancement en Guyane, et sur une gamme évolutive de lanceurs, qui doit bénéficier d'un soutien public et de la préférence européenne.

3 ■ Se doter des moyens financiers nécessaires

Il ne peut y avoir de politique spatiale ambitieuse sans moyens financiers correspondants. En flux annuels, en 2020, l'Europe devrait y consacrer 5,3 milliards d'euros (conditions économiques 2011)⁽²⁾. En 2030, ce montant passerait à 5,7 milliards (conditions économiques 2011) avec l'adjonction d'un programme de sécurité (comprenant la surveillance de l'espace) et le développement d'un nouveau lanceur. Il faudrait y ajouter 1 milliard par an pour la participation de l'Europe à un programme de vol habité vers Mars.

Malgré leur importance, ces sommes restent modestes (0,06 % du PNB européen) en regard de leur apport en

matière d'innovation, d'emploi, de pouvoir et d'image de l'Europe sur la scène internationale.

4 ■ S'appuyer sur des coopérations internationales

Dans le cadre d'une grande politique spatiale, l'Union européenne doit aussi s'appuyer sur des coopérations internationales. Si les programmes scientifiques s'y prêtent régulièrement, l'ampleur même du programme d'exploration de Mars exclut qu'il soit mené par un pays seul, fût-ce les États-Unis. L'UE doit donc préparer sa participation, dans un cadre international, en définissant ses objectifs stratégiques, notamment en termes de technologies.

▶ Conclusion

L'Europe peut demeurer une grande puissance spatiale et continuer d'exister sur la scène internationale au XXI^e siècle, pour peu qu'elle en ait la volonté et qu'elle s'en donne les moyens. Elle dispose de solides atouts techniques. Elle est en mesure de jouer un rôle majeur dans la gestion de l'environnement qui sera un sujet de préoccupation prédominant dans les décennies à venir. Elle peut aussi s'appuyer sur une opinion publique favorable. Cela dit, le chemin est long et l'effort doit rester soutenu.

Les plans stratégiques spatiaux des principaux partenaires de la France qui présentent l'Espace comme un enjeu économique offrant des débouchés commerciaux pour une industrie compétente ou des perspectives de développement dans les services spatiaux n'ont certes pas tort. Ils manquent cependant d'une vision européenne. L'Europe n'est pas seulement la juxtaposition de vingt-sept marchés nationaux. Unie, elle offre un cadre approprié aux grands projets : aucun État européen n'aurait pu seul se lancer dans des programmes comme Ariane ou Galileo. Unie, l'Europe peut optimiser son outil industriel, surtout si elle admet le principe de la préférence européenne. Unie, elle peut susciter l'adhésion de l'opinion publique et le soutien politique lui permettant d'obtenir un niveau de financement raisonnable pour les activités spatiales. Enfin, unie et dotée de compétences et de moyens spatiaux universellement reconnus, elle se donnera les attributs de puissance et de souveraineté qui la rendront incontournable sur la scène mondiale.

C'est à cette vision de l'Espace que la France doit s'efforcer de rallier ses partenaires européens.

[1] Accord-cadre entre la Communauté européenne et l'Agence spatiale européenne, *Journal officiel de l'Union européenne*, 6 août 2004.

[2] Budget intégrant l'ensemble des contributions à l'Agence spatiale européenne et celui de la Commission européenne consacré à l'Espace.



Vincent Chriqui
Directeur général
du Centre d'analyse
stratégique

L'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne attribue désormais à l'Union européenne des compétences partagées dans le domaine spatial. Cette évolution conduit à repenser les rôles respectifs de l'Union, de l'Agence spatiale européenne – agence intergouvernementale – et des États membres.

Dans le même temps, les États-Unis viennent de réviser les objectifs de leur politique spatiale : la fin des navettes spatiales, l'abandon du lanceur lourd destiné aux vols habités, la prolongation de la Station spatiale internationale au-delà de 2020, le recours accru au privé et l'appel à la collaboration internationale en matière d'exploration en sont les éléments clés. Ils auront des conséquences directes sur la stratégie de coopération de l'Union européenne.

Enfin, même s'il reste restreint, le club des puissances spatiales, qui comprend les États-Unis, la Russie, l'Europe, le Japon et la Chine, s'ouvre progressivement à de nouveaux membres : Brésil, Corée du Sud, Iran, Israël... Cet élargissement représente non seulement un enjeu de sécurité au plan international mais aussi un défi lancé aux positions commerciales européennes.

Dans ce contexte de mutation profonde, où se redéfinissent à la fois les objectifs, les moyens et les coopérations, le Centre d'analyse stratégique a jugé nécessaire, sans prétendre se substituer aux multiples groupes techniques nationaux, européens voire internationaux qui travaillent sur ces questions, de conduire une réflexion stratégique, avec l'ensemble des acteurs concernés, sur le devenir de l'Europe spatiale et les principes sur lesquels pourrait s'appuyer la politique spatiale dont l'Union européenne doit désormais se doter, conformément au Traité sur le fonctionnement de l'Union.

Plus que jamais l'Europe spatiale doit :

- ▶ mettre à disposition des citoyens un large éventail d'applications, susceptibles d'avoir un impact direct sur leur vie quotidienne, qu'il s'agisse de soutien aux politiques publiques de transport, de communication, ou encore de prévision météorologique. Grâce à sa maîtrise des techniques spatiales, elle peut notamment jouer un rôle de premier plan en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources de la planète ;

- ▶ contribuer à la défense et à la sécurité européennes. C'est typiquement le cas de la surveillance de l'espace et de la nécessité d'assurer un suivi de débris spatiaux toujours plus nombreux ;
- ▶ faire progresser les connaissances scientifiques et participer à l'exploration du système solaire. Un programme international pourrait viser, dans un premier temps, une exploration robotique de la planète Mars avant d'envisager, dans vingt ou trente ans, une exploration humaine de la Planète rouge ;
- ▶ définir une politique industrielle orientée vers la compétitivité et le développement de produits européens pour les technologies critiques.

Pour remplir de tels objectifs, l'Union européenne doit élaborer un schéma de gouvernance des programmes spatiaux simple, robuste et efficace, où chacun trouve sa place et joue pleinement son rôle : Conseil européen, États membres, Conseil des ministres, Commission européenne, Agence spatiale européenne et agences spatiales nationales.

L'Europe, forte de ses compétences techniques, peut demeurer une grande puissance spatiale au XXI^e siècle, pour peu qu'elle en ait la volonté et qu'elle s'en donne les moyens. En faisant preuve d'unité et d'ambition, elle peut offrir un cadre approprié à la poursuite de cette aventure humaine et industrielle que représente le spatial.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des membres du groupe de travail, qui s'est réuni entre décembre 2010 et juillet 2011. Ce rapport doit beaucoup à leurs analyses et à leurs contributions.

Si elle veut encore continuer à défendre pleinement sur la scène internationale ses intérêts géostratégiques, l'Europe se doit de compter parmi les grandes puissances spatiales. Un corollaire immédiat de ce postulat est qu'elle doit préserver son autonomie, aussi bien en matière d'accès à l'espace que de compétences ou de technologies pour les satellites, et qu'elle doit donc entretenir un outil industriel performant.

Pour prendre la mesure de ces défis, ce rapport préconise 5 grandes mesures qui devront être prises au niveau communautaire :

- 1 ■ Fixer quatre objectifs à la politique spatiale européenne :
 - répondre aux besoins des citoyens ;
 - contribuer à la défense et à la sécurité européennes, grâce notamment au projet de surveillance de l'espace ;
 - faire progresser les connaissances scientifiques et participer pleinement à la quête de la vie dans l'univers et à l'exploration du système solaire : Mars pourrait constituer un objectif dans le cadre d'un programme international qui viserait, dans un premier temps, une exploration robotique puis, dans 20 ou 30 ans, une exploration humaine ;
 - définir une politique industrielle orientée vers la compétitivité et le développement de produits européens pour les technologies critiques.
- 2 ■ Promouvoir une nouvelle gouvernance européenne des activités spatiales s'appuyant sur l'Union européenne, les États membres et l'ESA, et intégrer progressivement l'ESA au sein de l'Union européenne.
- 3 ■ Garantir l'autonomie de l'accès à l'espace aussi bien en termes de lanceurs que de technologies critiques et de services spatiaux.
- 4 ■ Se doter des moyens financiers suffisants, clarifier les instruments budgétaires, au regard des nouvelles compétences de l'Union européenne, et s'assurer d'une gestion rigoureuse des programmes spatiaux.
- 5 ■ Recourir à des coopérations internationales, pour l'exploration de Mars en particulier, répondant à des objectifs stratégiques propres à l'Union européenne.

► **Président**

Emmanuel Sartorius, ingénieur général des Mines, Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

► **Membres**

Yves Arnaud, général, commandement interarmées de l'Espace, ministère de la Défense

Yves Blanc, directeur des relations institutionnelles, Eutelsat

Anne Bondiou-Clergerie, directrice des affaires R & D, GIFAS

Jean-Paul Brillaud, directeur général délégué, Eutelsat, remplaçant Yves Blanc appelé à d'autres fonctions

Catherine Césarsky, haut-commissaire à l'énergie atomique, présidente du Comité scientifique du CNES

Joël Chenet, senior vice president institutional and business development, Thales Alenia Space

Anne-Laure de Coincy, secrétaire générale adjointe, Secrétariat général pour les Affaires européennes

Philippe Couillard, ancien chief technical officer, EADS Space, membre de l'Académie de l'Air et de l'Espace

Jean-Pierre Devaux, directeur de la stratégie, Direction générale de l'armement, ministère de la Défense

Cécile Dubarry, chef du Service des technologies de l'information et de la communication, Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Yannick d'Escatha, président-directeur général du Centre national d'études spatiales

Jean-Lin Fournereaux, directeur Espace, groupe Safran, remplaçant Cédric Goubet

Cédric Goubet, adjoint au directeur général, groupe Safran

Louis Laurent, directeur des programmes, Arianespace

Gilles Maquet, senior vice president institutional relations, EADS Astrium

Géraldine Naja, chef du Bureau des relations avec l'Union européenne, Agence spatiale européenne

Roger Pagny, chef de la Mission des applications satellitaires, Commissariat général au développement durable, ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

François Pellerin, rédacteur "Questions spatiale", Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, ministère des Affaires étrangères et européennes

Philippe Pujes, chef du Département des organismes spécialisés, Direction générale pour la recherche et l'innovation, ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Jacques Serris, ingénieur général des Mines, Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies

Jean-Jacques Tortora, secrétaire général, Eurospace

► **Rapporteurs**

Joël Hamelin, conseiller scientifique, Centre d'analyse stratégique

Isabelle Sourbès-Verger, directrice adjointe du centre Alexandre Koyré, Centre national de la recherche scientifique

Xavier Pasco, maître de recherche, Fondation pour la Recherche stratégique

Dominique Auverlot, chef du Département développement durable, Centre d'analyse stratégique

► **Rapporteurs particuliers**

Blandine Barreau, chargée de mission, Centre d'analyse stratégique

Gaëlle Hossie, chargée de mission, Centre d'analyse stratégique

Cyril Riffaud, stagiaire, Centre d'analyse stratégique

Maximilien Roca, stagiaire, Centre d'analyse stratégique

➤ Synthèse	9
➤ Introduction	13
➤ L'Espace, permanences et ruptures	15
1 ■ Éléments marquants de la mise en valeur de l'espace	15
1.1. L'occupation de l'espace et ses conditions	15
1.2. État de l'activité spatiale en 2011	17
1.3. Les points d'inflexion	19
2 ■ L'Europe spatiale	19
2.1. Quel rang dans la hiérarchie spatiale ?	19
2.2. Les critères fondamentaux de positionnement	21
2.3. Forces et faiblesses	22
3 ■ La place de la France	23
➤ Une nouvelle gouvernance européenne des activités spatiales	25
1 ■ La nouvelle donne institutionnelle	25
1.1. De nouvelles compétences et responsabilités pour l'Union européenne en matière spatiale	25
1.2. Une reconnaissance formelle de l'ESA par l'Union européenne, un partenariat avec les États membres et une volonté de coordonner leurs actions	27
1.3. Une compétence externe de l'Union européenne, en particulier au regard des accords internationaux	27
1.4. Une primauté du droit de l'Union européenne sur les règles de l'ESA	28
2 ■ Les rôles respectifs des acteurs et leur évolution à moyen terme	29
2.1. Les institutions de l'Union européenne : Commission, Conseil, Parlement	29
2.2. Un rapprochement de l'ESA avec l'Union européenne	30
2.3. Renforcer le partenariat des États membres avec l'UE et l'ESA et le formaliser	34
3 ■ Conséquences sur la définition et la conduite de la politique spatiale	34
3.1. Une place grandissante de l'Union européenne dans l'élaboration de la politique spatiale mais un équilibre à préserver avec l'ESA et les États membres	34
3.2. Faire évoluer les mécanismes de financement	35
3.3. Préciser les rôles de chacun dans la négociation et la ratification des accords internationaux	36
➤ Les conditions d'existence d'une politique spatiale européenne	37
1 ■ Garantir un accès performant et robuste à l'espace	37
2 ■ Garantir un développement diversifié des applications spatiales et l'existence d'opérateurs de services	42

2.1. Les télécommunications par satellite : un domaine fortement concurrentiel	43
2.2. La télédétection : l'importance de la synergie public-privé	46
2.3. Le programme européen de surveillance de l'espace : une condition de l'autonomie spatiale	49
2.4. Le programme européen de navigation/synchronisation par satellite Galileo : une application de nature stratégique	51
3 ■ Assurer le développement d'un outil industriel adapté et maîtriser les technologies clés	52
3.1. Un contexte international en forte évolution	52
3.2. Une industrie spatiale européenne et française dépendante du secteur commercial	53
3.3. Des technologies critiques	56
3.4. La nécessité d'une politique industrielle spécifique	58
3.5. Éléments d'une politique industrielle européenne du secteur spatial	59
► Les ambitions et grandes options de la politique spatiale européenne à l'horizon 2030	61
1 ■ Répondre aux besoins des citoyens	61
1.1. Les satellites et les grands défis planétaires	61
1.2. Un modèle pleinement opérationnel : la météorologie	62
1.3. Les autres champs de l'observation de la Terre : vers une évolution des organisations et des techniques	62
1.4. Les télécommunications	66
1.5. La navigation/datation	67
2 ■ Faire progresser les connaissances scientifiques	67
2.1. Les grands défis des sciences de l'univers	68
2.2. Sciences de la Terre, du climat et de l'environnement	70
2.3. Sciences de la vie dans l'espace et sciences de la matière en micropesanteur	72
3 ■ Participer à l'exploration du système solaire et à la quête de la vie dans l'univers	73
3.1. Quelle destination ?	73
3.2. Exploration et coopération	75
3.3. Quelles priorités ?	76
3.4. L'utilisation de la Station spatiale internationale	76
3.5. Quelles technologies et quel impact industriel ?	77
3.6. Les étapes possibles d'un programme international d'exploration	78
4 ■ Contribuer à la défense et à la sécurité européennes	78
4.1. L'affirmation de grands principes	79
4.2. La coopération : une approche pragmatique et sous certaines conditions	80
5 ■ S'appuyer sur des coopérations internationales	82

6 ■ Garantir l'autonomie de l'accès à l'espace	84
6.1. Une autonomie politique qui passe par la compétitivité de la filière européenne de lanceurs	84
6.2. Le besoin d'une famille de lanceurs fiables et adaptatifs	84
6.3. Les limites du « tout commercial »	85
► Scénarios et perspectives financières	87
1 ■ Scénarios et évolutions possibles dans les prochaines décennies	87
1.1. Le scénario de régression	87
1.2. Le scénario volontariste	88
1.3. Le scénario médian	88
2 ■ Les perspectives financières des programmes spatiaux à horizon 2030	89
2.1. Le besoin de financement des programmes spatiaux civils	90
2.2. La dépense publique spatiale et la dynamique d'évolution des dépenses de R & D en Europe	92
► Recommandations	95
1 ■ Le Traité de Lisbonne : une opportunité pour la relance d'une politique spatiale européenne	95
2 ■ Les objectifs d'une politique spatiale européenne	96
2.1. Répondre aux besoins des citoyens	96
2.2. Contribuer à la défense et à la sécurité européennes	97
2.3. Faire progresser les connaissances scientifiques et participer à l'exploration du système solaire et à la quête de la vie dans l'univers	97
2.4. Promouvoir la compétitivité par une politique industrielle de développement de produits européens et de maîtrise des technologies critiques	98
3 ■ Les moyens d'une politique spatiale européenne	100
3.1. Définir une nouvelle gouvernance des activités spatiales	100
3.2. Garantir l'autonomie de l'accès à l'espace	101
3.3. Se doter des moyens financiers nécessaires	101
3.4. S'appuyer sur des coopérations internationales	102
■ Conclusion	103
► ANNEXES	
Annexe 1 ■ Lettre de mission	107
Annexe 2 ■ Composition de la mission Espace	109
Annexe 3 ■ Personnes auditionnées	111
Annexe 4 ■ Sigles et acronymes	113
Annexe 5 ■ Compléments disponibles sur www.strategie.gouv.fr	115



Directeur de la publication :
Vincent Chiqui, Directeur général
Directeur de la rédaction :
Pierre-François Mourier,
Directeur général adjoint

Contact presse :
Jean-Michel Roullé, responsable
de la Communication
01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr
Jonathan Lorrillard, chargé de mission
Communication
01 42 75 60 39 / 06 89 86 89 53
jonathan.lorrillard@strategie.gouv.fr

“Une ambition spatiale pour l’Europe - Vision française
à l’horizon 2030”

Rapport disponible sur

www.strategie.gouv.fr, rubrique publications

Retrouvez les dernières actualités du Centre d'analyse stratégique sur :

-  Internet : www.strategie.gouv.fr
-  Facebook : [centredanalysestrategique](https://www.facebook.com/centredanalysestrategique)
-  Twitter : [Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)

Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre : le Conseil d'analyse économique, le Conseil d'analyse de la société, le Conseil d'orientation pour l'emploi, le Conseil d'orientation des retraites, le Haut Conseil à l'intégration.

www.strategie.gouv.fr